

REUNIONS DE QUARTIER 7/14 OCTOBRE 2024

SUITES DONNEES AUX PRECEDENTES REUNIONS DE QUARTIER

Elles se sont déroulées en juin et novembre 2023

Ci-dessous : principales demandes qui avaient été faites et les réponses apportées.

Juin 2023

DEMANDES	SUIVI
Mettre un autre passage piétons pour descendre du bus à la Maugerie , chemin des marnes, plus bas que le bus, vers le chemin de la Maugerie	
Virage chemin des marnes, chemin de la Maugerie , faire un tracé au sol pour guider les automobilistes, car ils coupent durement la route à cet endroit là	Fait juin 2024
Passages piétons Chemin de l'ancien moulin à côté du chêne problème !	Fait juin 2024
Chemin du paradis . Création d'un groupe de travail pour échanger et décider des meilleures solutions.	1 ^{ère} réunion : 05/09/23 2 ^{nde} réunion 30/01/24
Rue du pré aux moines , Problèmes de vitesse, stop et priorité à droite non respectée. Danger passage piétons à la sortie de la venelle de l'école. Voitures mal stationnées aux heures de l'école. Demande de mettre un agent.	Aménagements seront proposés pour 2025 Pas possible
Problème de voitures qui roulent vite vers rigotte , carrefour dangereux. Voir pour radar pédagogique afin d'évaluer la vitesse	Ai demandé intervention gendarmerie
Problèmes identifiés avec les promeneurs dans les chemins communaux (cigarette, chiens non tenus en laisse, moto cross en vitesse excessive : idée de mettre des panneaux d'informations de consignes à respecter)	

Novembre 2023

DEMANDES	SUIVI
Sécurité <ul style="list-style-type: none">- Site commune pas sécurisé- Eclairage public : chemin des Vignes pas éclairé du tout, éclairer venelles + tôt le matin, pas de lumière au niveau dernières maisons chemin de Montmasse- Sécurité routière : mauvais stationnement rue du Commerce (mettre en sens unique), augmentation circulation chemin des Sablons = danger, voitures trop rapides chemin maison rouge	<p>Nouvelle convention signée avec le prestataire pour passer en https Mâts mis au budget 2025</p> <p>Fait janvier 2024</p>
Gestion des déchets <ul style="list-style-type: none">- Demande colonne d'apport volontaire supplémentaire- Poubelles jaunes obligatoires ?- Refaire sol colonnes de tri rte de Jargeau- Installer caméras- Déchets sur chemins- Horaires d'ouverture déchèterie pas assez larges	<p>Colonnes supplémentaires déjà ajoutées par le SICTOM à notre demande ; pas d'autres à venir</p> <p>SICTOM : oui</p> <p>Mises en place aux points d'apport volontaire en 2025</p>
Divers <ul style="list-style-type: none">- Ajouter bancs parc jeux enfants- Mettre bancs vestiaires foot- Chemin Montmasse : trous face cimetière	<p>Fait</p> <p>Pas une priorité (chaises à disposition)</p> <p>Trous comblés en décembre 2023</p>

INFORMATIONS

Parcours de la concertation 4^{ème} campagne

Le Conseil Municipal souhaite impliquer les Viennoises et les Viennois dans la réflexion sur l'avenir de notre commune : le parcours de la concertation. Ce parcours se décline en trois instances :

- **L'ouverture des commissions municipales thématiques**

Toutes les commissions sont ouvertes. Il suffit de s'inscrire pour devenir citoyen(ne) associé(e) et, ainsi, participer aux débats. L'avis de chaque commission est consultatif. Une quarantaine de personnes étaient inscrites.

Pour s'inscrire, remplir le formulaire ci-joint et le déposer en mairie.

- **Les réunions publiques thématiques**

Ce sont des réunions d'information sur un sujet précis. A titre d'exemple, ont déjà eu lieu des réunions sur l'énergie, l'eau, l'urbanisme, la sécurité routière (avec la gendarmerie), la gestion des déchets (avec le SICTOM), prévention et réaction face aux feux de forêt (avec le SDIS)

- **La conférence citoyenne**

La conférence citoyenne est composée, à part égale, de deux catégories de personnes : des personnes participant aux commissions thématiques et d'autres tirées au sort parmi un échantillon représentatif de la population (sexe et âge). Elle est chargée, en lien avec les commissions thématiques, de discuter des projets structurants, c'est-à-dire impliquant fortement notre commune, dans sa population comme son territoire et présenter, à l'issue de la discussion, des recommandations adressées au Conseil Municipal proposant des lignes de conduite sur les enjeux présentés et suggérant la prise en compte de certaines idées.

Ferme solaire

Luxel retient un éleveur, M. Chapelier. C'est lui qui installera ses moutons dans la ferme solaire.

Passage en CDPENAF 26/09

Avis MRAE

Enquête publique

Accord Permis Construire : été 2025

Début des travaux : septembre 2026

Mise en route : 2027

Déplacements doux

Comment promouvoir et faciliter l'usage du vélo notamment pour les petits trajets ? C'est une question qu'on se pose ici à Vienne en Val, mais nous ne sommes pas les seuls et il y a des programmes à tous les niveaux de l'administration publique : Communauté de communes, département, région, Etat. On va donc bénéficier de ces appuis, notamment de la CCL pour réaliser deux projets à Vienne en Val :

1- Piste cyclable Vienne-Tigy

Après beaucoup d'hésitations, nous avons décidé du tracé et choisi le tracé le plus simple qui emprunte des chemins déjà existants, notamment le chemin qui longe la rive droite (au Nord) de la Bergeresse. Pour faciliter l'accès à la piste cyclable des personnes qui habitent le long de la route de Tigy, y compris le futur lotissement du chapeau à trois cornes, la commune va aménager le tronçon qui va d'Intermarché au chemin du paradis en passant par l'impasse de la Cla.

2- Arceaux à vélo

Une douzaine d'arceaux à vélos (pour cadenasser les vélos) ont été achetés par la CCL et seront installés à des points stratégiques à Vienne en Val.



Panneaux photovoltaïques

Les panneaux installés sur la salle de fêtes sont entrés en production et permettent de réduire la facture d'électricité de la commune.

La commune envisage donc d'installer de nouveaux panneaux sur les ateliers communaux.

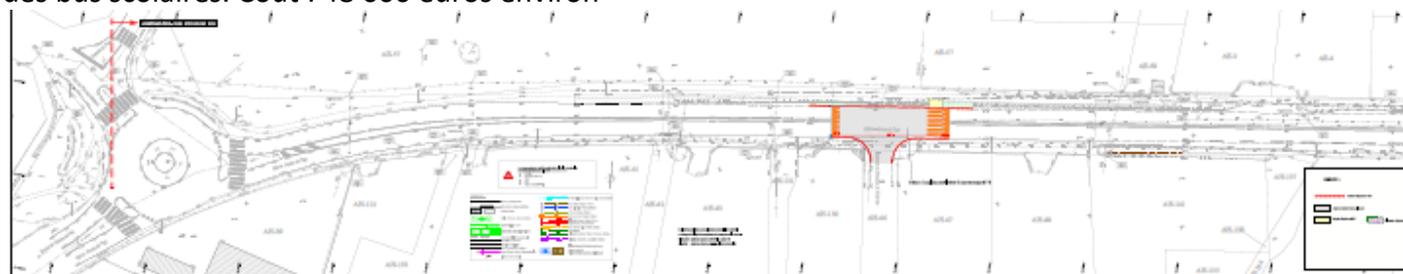
Chêne près de la mairie

Un expert est venu. Le chêne est mort ; de ce fait, il représente un danger. Nous allons devoir l'abattre. Qu'en ferons-nous ensuite ? Ce sera un sujet étudié par la commission embellissement.

Sécurité routière

- Rte de Tigy

Un plateau surélevé va être créé afin de ralentir la circulation. Les travaux auront lieu du 3 au 21 février, soit en grande partie pendant les vacances scolaires afin de gêner au minimum la circulation, notamment celle des bus scolaires. Coût : 48 000 euros environ



- Chemin du Paradis

La chaussée sera renforcée sur 50 m environ afin d'éviter son affaissement. Les travaux se dérouleront du 6 novembre au quatre décembre. La route sera barrée sauf riverains.

- Déviation de Jargeau et carrefour des Prateaux

La déviation sera effective début 2025. Dans la foulée, le carrefour des Prateaux sera réaménagé comme suit



Vidéoprotection

Des caméras vont être installées aux points d'apport volontaires en 2025. La gendarmerie a aidé la commune à monter le dossier.

Grosses réalisations à venir

- Bardage de la salle des fêtes (automne)
- Passage en LED de l'éclairage de la salle des fêtes
- WC publics installés mi-novembre à côté de l'espace tram

Culture

- Musée

Le musée souffre d'une très faible fréquentation due, au moins, à deux raisons : d'une part, les locaux ne sont pas adaptés ; d'autre part, il manque des bénévoles pour organiser les visites.

Le déménagement du musée sera mis au budget 2025.

Il faudra des personnes pour l'ouvrir aux visiteurs. Merci pour les personnes désireuses d'être bénévoles au musée de transmettre leurs coordonnées à la mairie.

- Villages d'avenir

La commune a été retenue pour ce programme et bénéficie ainsi d'un soutien en ingénierie de la part de l'état.

La commune souhaite créer un cœur de bourg attractif et vivant tant sur le plan patrimonial que sur le plan économique. En s'appuyant sur ses commerces de proximité et son identité architecturale et archéologique, la municipalité a pour ambition de valoriser et repenser les usages de son cœur de bourg :

- Mettre en valeur de façon audacieuse son patrimoine archéologique en imaginant un projet autour du site archéologique situé au pied de l'église, que les Viennois nomment, non sans ironie, le « trou des fouilles », et du déménagement de l'actuel musée
- Revoir l'accessibilité et le stationnement du cœur de bourg afin de faciliter la fréquentation des différents commerces
- Créer de nouvelles voies vertes via une politique d'acquisition foncière

Projet Petit Pierre

Une fresque rendant hommage à Pierre Avezard, dit Petit Pierre, né dans notre commune, est en cours de création par l'équipe Mos'Art (groupe de bénévoles réalisant différents projets en mosaïque pour la commune).

Elle sera installée sur le pignon de la salle Robert de Lisle, côté rue. Ce polyptique retracera la vie de Petit Pierre, afin de rendre hommage à ce Viennois, à ses créations et à sa différence. A cette occasion la Maugerie sera rebaptisée « CENTRE CULTUREL MAUGERIE PETIT PIERRE »



Professionnels de santé

- A l'espace tram

Orthoptiste, sage-femme, diététicienne/nutritionniste, sexothérapeute/naturopathe/réflexologie plantaire

- A l'ancienne pharmacie

Opticiennes

- Au pôle de santé

Médecin, dentistes, infirmières

- Cabinet de kinés

Nos deux dernières venues

NOUVEAU
OUVERTURE du CABINET de
NATUROPATHIE & SEXOTHERAPIE
à Vienne-en-Val

Naturopathie
Je vous propose un
travaux personnalisés
de réajustement de vos
rythmes de vie
incluant des techniques
naturopathiques et du bon usage
pour un retour à une
santé optimale.

Sexothérapie
Je vous offre soutien et
accompagnement en
couple et vous
accompagne vers une
santé sexuelle et
émotionnelle et une
approche naturelle et
personnalisée.

Réflexologie plantaire
Approche manuelle pour soutenir
vos processus biologiques,
augmenter votre vitalité, stimuler
votre immunité et favoriser
l'élimination des toxines.

Bilan Oligo-check
dans le cadre du bilan de viabilité ;
évaluation des besoins en minéraux,
vitamines, des excès en métaux
lourds et de leur état oxydatif
grâce à la spectro-photométrie.

White Green Cuts Simple Menu
dson-therapeute.fr

Nadine Richardson
6, rue de l'ancienne gare 48110 Vienne-en-Val
07 44 83 08 73

Diététicienne - Nutritionniste à Vienne-en-Val

Je me spécialise en nutritionnelle, diététique et
santé. Je vous propose un accompagnement personnalisé
pour atteindre vos objectifs de santé et de bien-être.
Mon approche est basée sur une alimentation saine et
équilibrée, adaptée à vos besoins et à votre mode de
vie. Je vous aide à comprendre les liens entre l'alimentation
et la santé, et à adopter des habitudes alimentaires
saines et durables. Je vous propose également des ateliers
de cuisine et des ateliers de sensibilisation à la nutrition.

A partir du 03 Juin 2024, Vienne-en-Val pourra compter sur sa diététicienne nutritionniste CHEVASSIER pour prendre soin de l'alimentation des ses habitants.

Diététicienne Nutritionniste
Nadine Richardson
6, rue de l'ancienne gare 48110 Vienne-en-Val
07 44 83 08 73

Fibre

Les travaux sont à peu près finis dans la partie Sologne, mais pas dans le val.
Nous avons rencontré à ce sujet les services du département

Obligation Légales de Débroussaillage

Vu l'arrêté du 06/02/24 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie

Vu l'arrêté du 29/03/24 relatif aux obligations légales de débroussaillage

1) Définition du débroussaillage



Débroussaillage initial = opérations de réduction des végétaux de toute nature afin d'assurer une rupture suffisante de la continuité verticale et horizontale du couvert végétal
Maintien de l'état débroussaillé = travaux d'entretien courant visant à maintenir l'état débroussaillé par coupe ou broyage régulier de la végétation

Opérations à conduire pour répondre aux OLD :

- Couper ou broyer l'ensemble de la végétation basse afin que celle-ci ne dépasse pas 50 cm
- Couper arbres et branches situés à moins de 3 m de toute construction
- Enlever les branches des arbres surplombant les toits
- Couper les branches des arbres situées à moins de 2 m du sol
- Couper et éliminer tous les bois morts ou dépérissant inférieurs à 40 cm de diamètre
- Éliminer les végétaux coupés par broyage ou exportation, exceptionnellement par brûlage quand broyage et exportation sont impossibles

Les OLD devront être réalisées entre le 1^{er} septembre et le 15 mars

2) OLD pour les enjeux localisés



Enjeux localisés = constructions de toute nature

OLD et maintien à l'état débroussaillé dans les conditions suivantes :

- Aux abords des constructions sur une profondeur de 50 m (peut être portée à 100 m par arrêté du maire)
- Aux abords des voies privées donnant accès aux constructions, de 2,5 m de part et d'autre de la voie
- Sur l'ensemble de la parcelle (bâtie ou non) pour les terrains en zone urbaine

Les OLD sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD

3) OLD pour les grands linéaires



Grands linéaires = infrastructures linéaires (voies de circulation, réseaux électriques aériens, réseaux ferrés)

Débroussaillage et maintien à l'état débroussaillé aux abords des voies communales et des routes forestières ouvertes à la circulation publique motorisée sur 2,5 m de part et d'autre de la voie.

Ne sont concernés ni pistes cyclables ni chemins de randonnée.

Les travaux liés aux OLD sont à la charge du gestionnaire de réseau.

Les responsables des infrastructures de lignes électriques conservent la charge de l'OLD

